



Tribunal rabbinique à
Tel Aviv.

Quand le tribunal faillit

A qui la responsabilité?

La michna, prolongeant le texte biblique, s'interroge sur la responsabilité de l'individu ayant fauté suite à l'erreur législative d'un tribunal.

Pour Rabbi Yéhouda, l'auteur de notre Michna, cette personne est quitte de l'obligation d'apporter un sacrifice expiatoire.

ויקרא פרק ד'

(ג) וְאִם כָּל עֵדֵי יִשְׂרָאֵל יִשְׁגּוּ וְנִעְלַם דְבַר מַעֲיָנִי הַקֶּהֱל וְעָשׂוּ אֶחָת מִכָּל מִצְוֹת יְהוָה אֲשֶׁר לֹא תַעֲשִׂינָהּ וְאָשְׁמוּ.
(ד) וְנוֹדְעָה הַחֲטָאֹת אֲשֶׁר חָטְאוּ עֲלֶיהָ וְהִקְרִיבוּ הַקֶּהֱל פֶּר בֶּן בָּקָר לְחֲטָאֹת וְהִבְיִאוּ אֹתוֹ לִפְנֵי אֱהֹל מוֹעֵד.
(טו) וְסָמְכוּ זִקְנֵי הָעֵדָה אֶת יְדֵיהֶם עַל רֹאשׁ הַפֶּר לִפְנֵי יְהוָה וְשָׁחַט אֶת הַפֶּר לִפְנֵי יְהוָה.

מסכת הוריות פרק א' משנה א'

הורו בית דין לעבור על אחת מכל מצות האמורות בתורה והלך היחיד ועשה שוגג על פיהם -- בין שעשו ועשה עמהן, בין שעשו ועשה אחריהן, בין שלא עשו ועשה -- פטור, מפני שתלה בבית דין.
הורו בית דין וידע אחד מהן שטעו או תלמיד והוא ראוי להוראה והלך ועשה על פיהן -- בין שעשו ועשה עמהן, בין שעשו ועשה אחריהן, בין שלא עשו ועשה -- הרי זה חייב, מפני שלא תלה בבית דין.
זה הכלל: התולה בעצמו, חייב. והתולה בבית דין, פטור

מסכת הוריות פרק ב' משנה ג'

אין בית דין חייבין עד שיורו בדבר שזדונו כרת ושגגתו חטאת

מסכת הוריות פרק ב' משנה ו'

כל המצות שבתורה שחייבין על זדון כרת ועל שגגתן חטאת היחיד מביא כשבה ושעירה והנשיא שעיר ומשיח ובית דין מביאין פר ובעבודה זרה היחיד והנשיא והמשיח מביאין שעירה ובית דין פר ושעיר פר לעולה ושעיר לחטאת

Lévitique chapitre 4

¹³ Si toute la communauté d'Israël commet une erreur, de sorte qu'un devoir se trouve méconnu par l'assemblée, que celle-ci contrevienne à quelque'une des défenses de l'Éternel et se rende ainsi coupable;

¹⁴ lorsqu'on aura connaissance du péché qu'on aura commis, l'assemblée offrira un jeune taureau comme expiatoire, qu'on amènera devant la Tente d'assignation.

¹⁵ Les anciens de la communauté appuieront leurs mains sur la tête du taureau, devant l'Éternel, et on immolera le taureau devant l'Éternel

Traité Horayot chapitre 1 michna 1

Si un tribunal rabbinique a autorisé la transgression de l'un des commandements de la Tora (et s'est rendu compte par la suite de son erreur) et qu'un individu, suivant cette décision, a transgressé par erreur, il est quitte (de l'obligation d'apporter un sacrifice expiatoire). Qu'il ait transgressé en même temps que le tribunal, après lui ou indépendamment. En effet, il a fait dépendre son acte de l'autorisation du tribunal.

Si un tribunal rabbinique a autorisé la transgression de l'un des commandements de la Tora, et que l'un des membres du tribunal (ou un élève capable d'y siéger) a transgressé suivant cette décision, il sera tenu d'apporter un sacrifice expiatoire. Qu'il ait transgressé en même temps que le tribunal, après lui ou indépendamment. En effet, il n'a pas fait dépendre son acte de l'autorisation du tribunal.

Voici la règle générale : celui qui commet une transgression sans faire dépendre son acte du tribunal est tenu d'apporter un sacrifice expiatoire ; celui qui commet une transgression en ayant fait dépendre son acte du tribunal est quitte.

Traité Horayot chapitre 2 Michna 3

Le tribunal n'est tenu d'apporter un sacrifice expiatoire que lorsqu'il a fait une erreur (juridique) concernant une loi dont la transgression volontaire est sanctionnée par le retranchement et la transgression involontaire par un sacrifice expiatoire

Traité Horayot chapitre 2 Michna 6

Tous les préceptes (interdits) de la Tora sur lesquels on est passible de la sanction du "retranchement" lorsqu'on les transgresse volontairement et du sacrifice expiatoire lorsqu'on les transgresse involontairement :

- l'individu apportera une agnelle ou une chèvre (en sacrifice expiatoire)
- le souverain apportera un chevreau
- le grand-prêtre et le tribunal apporteront un taureau

En cas d'idolâtrie :

- l'individu, le souverain et le grand-prêtre apporteront une chèvre
- le tribunal apportera un taureau en holocauste et un bouc en sacrifice expiatoire

Traduction: Sefarim.fr et Raphaël Horowitz